

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Place de jeux école de Sâles	la Une
Sommaire	p. 2
Informations du Conseil communal	p. 3
Assemblée communale du 14 mai 2019	p. 4
Résumé de l'assemblée communale du 11 décembre 2018	p. 4
Comptes communaux 2018	p. 5 à 7
Investissement complémentaire 2019	p. 7
Adhésion à la nouvelle association ABVGN	p. 8
Ecoles : Règlement scolaire et informations sur les écoles	p. 8 et 9
Informations communales	p. 10
Agenda des manifestations locales	p. 11
Page ouverte à ...	p. 12

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00
Fermée le mercredi après-midi

DEFIBRILLATEUR EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un défibrillateur est disponible au Foyer St-Joseph

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

Corps sapeurs-pompiers
intercommunal



La Sionge

Officier de piquet du
CSPI La Sionge :

☎ 079 911 16 27

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, dont certaines sont développées dans les pages suivantes du bulletin communal, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

Finances communales

Une analyse détaillée des comptes 2018, particulièrement bons, vous est présentée aux pages 5, 6 et 7, par notre vice-Syndic Nicolas Hassler, responsable des finances.

Les comptes communaux et du Foyer St-Joseph sont disponibles sur le site internet de la commune www.sales.ch et à l'administration communale.

Conseil communal

Madame Isabelle Seydoux a été élue et est entrée en fonction le 7 janvier 2019. Elle est en charge du dicastère de la santé, des affaires sociales, de la protection civile et de l'ORCOC. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions. Nous sommes très heureux de son arrivée.

Ecoles

Le processus de fusion du cercle scolaire élargi Sâles-Vaulruz arrive à son terme. Outre les fermetures de classes déjà annoncées dans le dernier 4 à la Une et les informations données aux parents d'élèves à l'occasion de la séance du 26 février 2019, nous pouvons vous communiquer les éléments suivants :

- Après étude de toutes les variantes, les transports scolaires se feront par des bus spécifiquement dédiés aux écoles, comme actuellement à Sâles. Les parents recevront les horaires détaillés d'ici à fin mai.

- Dans ce contexte de fusion, un nouveau règlement scolaire communal commun doit être voté par les assemblées des deux communes. Vous trouverez les informations pertinentes en pages 8 et 9.

Place de jeux à l'école de Sâles

La photo de couverture vous montre la nouvelle place de jeux. Les aménagements sont terminés, la partie engazonnée sera bientôt accessible. Nous profitons de remercier Pro Juventute pour sa contribution financière de CHF 1000.-.

Assemblée communale

Le conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 14 mai 2019 dont l'ordre du jour est présenté en page 4. Il s'agira essentiellement de parler des comptes 2018, d'une proposition d'investissement complémentaire pour 2019, de l'approbation du nouveau règlement scolaire et des statuts de la nouvelle association ABVGN. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Elections communales 2021

Nous vous invitons à porter une attention particulière à la page ouverte à... l'exécutif communal, en page 12.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguet - Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 MAI 2019

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu

**Mardi 14 mai 2019 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.**

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet).
2. Comptes 2018 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) vote
3. Comptes communaux 2018
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) vote
4. Investissement complémentaire 2019 : complément de crédit au plan quinquennal d'entretien des routes et des chemins agricoles
5. Approbation du règlement scolaire communal
6. Approbation des statuts et adhésion à la nouvelle association ABVGN
7. Divers

Le Conseil communal de Sâles



RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 11 DÉCEMBRE 2018

81 citoyennes et citoyens étaient présents lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2018.

Budget 2019 du Foyer St-Joseph

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2019 ont été approuvés. Ce dernier prévoit le renouvellement d'équipements destinés à améliorer le confort des résidents.

Budget communal 2019

Le budget de fonctionnement a été approuvé. Il prévoit un déficit estimé à CHF 127'188.25.

Le budget d'investissement a également été approuvé. Il se solde avec un excédent de charges de CHF 319'000.00, dont CHF 153'000.00 de reports d'investissements et CHF 166'000.00 pour l'assainissement du bâtiment de la Scierie de Maules. Des travaux s'imposent suite à des problèmes d'infiltrations qui se sont aggravés ces derniers mois. L'achat de 16 appareils de protection respiratoire pour CHF 40'000.00, sera financé par les réserves du CSPI.

Renouvellement de l'organe de révision des comptes 2019-2021

Sur proposition de la commission financière, l'assemblée donne mandat à la Fiduciaire Jordan SA pour la révision des comptes de la commune et du Foyer St-Joseph.

La **modification des statuts du RSSG** a été approuvée par 54 voix contre 27 abstentions.

Réception des citoyens nés en 2000

23 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2000. 12 étaient présents et 3 excusés.

COMPTES COMMUNAUX 2018

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Alors que le budget 2018 de fonctionnement prévoyait un déficit de CHF 116'322.90, les comptes 2018 bouclent sur un bénéfice de CHF 523'625.11, avant répartition.

En passant en revue les différentes positions, les écarts par rapport au budget s'expliquent de la manière suivante :

	Positions	Comptes 2018 : résultats nets (- ex. charges) (+ ex. produits)	Différences par rapport au budget <i>Raisons principales</i>
00	Administration	- CHF 418'624.20	Charges supérieures de CHF 16'329.20 <i>Frais informatiques supplémentaires suite au nouvel hébergement et fournisseur CHF 10'331.95</i> <i>Frais supplémentaires suite à l'élection au Conseil d'Etat</i>
01	Ordre public	- CHF 53'150.60	Charges supérieures CHF 2'516.19 <i>Charges supérieures service des curatelles CHF 1'818.94</i>
02	Enseignement et formation	- CHF 1'669'402.05	Charges inférieures CHF 40'571.30 <i>Charges liées – économies CHF 18'122.05</i> <i>Frais de transports scolaires – économies CHF 12'346.00</i> <i>Activités culturelles – économies CHF 6'621.75</i>
03	Culte, culture et loisirs	- CHF 301'057.10	Charges supérieures CHF 8'283.65 <i>Charges liées – Régionalisation des sports – Frais supplémentaires (Etude piscine de Bulle) CHF 6'399.15</i> <i>Centre sportif communal : frais supplémentaires CHF 3'260.15</i>
04	Santé	- CHF 515'651.65	Charges inférieures CHF 783.55
05	Affaires sociales	- CHF 645'588.63	Charges supérieures CHF 28'843.63 <i>Participation au déficit du Foyer St- Joseph de Sâles CHF 24'740.83</i>
06	Transports et communications	- CHF 343'271.05	Charges inférieures CHF 32'771.95 <i>Frais inférieurs de déneigement CHF 20'025.90</i>
07	Protection et aménagement de l'environnement	- CHF 131'176.34	Charges supérieures CHF 14'848.84 <i>Frais supplémentaires déchetterie CHF 24'406.00</i> <i>Frais supplémentaires cimetière CHF 5'904.75</i> <i>Economies sur les autres postes</i>
08	Economie	+ CHF 13'200.65	Charges supérieures CHF 9'527.35 <i>Frais supplémentaires scierie communale suite aux dégâts d'eau CHF 6'789.15</i>
09	Finances et impôts	+ CHF 4'588'346.08	Produits supérieurs CHF 646'170.08 <i>Impôts supérieurs CHF 613'883.02</i> <i>Bénéfice sur vente d'immeuble CHF 36'354.00</i>
TOTAL	Résultat de l'exercice	+ CHF 523'625.11	CHF 639'948.02 (différence par rapport au budget)

Il convient de mettre en évidence les éléments suivants par rapport au budget :

- La participation au déficit du Foyer St-Joseph de CHF 24'740.83 (part de la commune de Sâles) correspond avec le déficit prévu au budget 2019 de l'ordre de CHF 72'000.-.
- Les frais de la déchetterie ne cessent d'augmenter alors que les encaissements (vente de vignettes et ristournes sur matériaux) stagnent.
- Les frais supplémentaires pour l'entretien du bâtiment de la Scierie sont liés avec l'assainissement du bâtiment voté au mois de décembre 2018.

Côté bonnes surprises, les coûts inférieurs du poste « Enseignement et formation » de CHF 40'571.30 sont à mettre en relation avec l'ensemble des charges du chapitre CHF 1'832'489.80, soit une différence de 2.21%, ce qui peut être considéré de minime. Les frais de déneigements inférieurs se justifient par un hiver moins rigoureux.

COMPTES COMMUNAUX 2018

Au niveau des produits, il convient de relever le résultat extraordinaire sur la vente d'un terrain à Maules (CHF 36'354.00), mais surtout des revenus d'impôts supplémentaires de CHF 613'883.02.

• Impôts s/revenu (personnes physiques)	+ CHF 290'667.52	Solde 2016	CHF	60'265.40
		Solde 2017	CHF	135'636.72
		Rattrapage	CHF	20'330.00 (*)
• Impôts s/fortune (personnes physiques)	+ CHF 188'000.35	Solde 2016	CHF	30'798.90
• Impôts s/bénéfice (personnes morales)	+ CHF 20'567.20	Rattrapage	CHF	168'125.80 (*)
• Impôts sur les mutations immobilières	+ CHF 79'433.60			
• Remboursement intérêts de retard	+ CHF 26'530.80			Intérêts sur rattrapage (*)
• Remboursement pertes sur débiteurs	+ CHF 9'612.00			Montants déjà passés en pertes

La différence par rapport au budget se justifie par des soldes des années précédentes largement plus élevés que les montants provisionnés, ainsi que le rattrapage de montants importants (*) sur des cas de soustractions qui ont été régularisés et sur lesquels il ne faut pas compter pour les années prochaines.

Au moment du bouclage des comptes 2018, le Service des communes nous a rendu attentifs à la nécessité pour notre commune de créer une provision au titre du risque de modification du règlement de la Caisse de Prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). En effet, notre commune est indirectement touchée par cette réforme puisqu'elle cofinance des tâches avec l'Etat pour lesquelles le personnel est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Il s'agit de la participation communale aux dépenses pour l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire, le conservatoire, et les cycles d'orientation. Différentes variantes sont actuellement en consultation et bien que le choix de la variante reste ouvert, les charges sont certaines. Compte tenu de ces perspectives, le Conseil communal a décidé de constituer une réserve non affectée, mais correspondant à la contribution qui pourrait être demandée à la commune de Sâles pour couvrir ce risque.

Par conséquent, le Conseil communal propose l'utilisation suivante du résultat 2018 :

Résultat avant répartition	CHF 523'625.11
./. Attribution à autres réserves	CHF 450'000.00
./. Amortissement « Bâtiment Administration »	CHF 46'999.00
Solde viré en augmentation de la fortune	CHF 26'626.11

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

	Positions	Budget		Montants investis par années
290.502.00	Aménagement place de jeux	CHF 70'000.00 Voté le 17.04.2018	Montant investi en 2018 Montant reçu en 2018 Investissement pas terminé	CHF 0.00 ./. CHF 1'000.00
290.503.00	Réfection toiture de l'école de Maules	CHF 160'000.00 Voté le 12.12.2017	Montant investi en 2018 Investissement terminé	CHF 143'085.40
290.503.10	Assainissement chauffages	CHF 125'000.00 Voté le 10.12.2013	Montant investi en 2015 Montant investi en 2018 <u>Montant investi à ce jour</u> Investissement pas terminé	CHF 16'883.95 CHF 10'408.50 <u>CHF 27'292.45</u> Solde CHF 97'707.55
620.501.00	Plan quinquennal des routes	CHF 16'000.00 Voté le 11.12.2012 CHF 973'420.00 (montant à la charge de la commune) Voté le 29.04.2014	Montant investi en 2013 Montant investi en 2014 Montant investi en 2015 Montant investi en 2016 Montant investi en 2017 Montant investi en 2018 Total de l'investissement à ce jour ./. Subventions à ce jour ./. Participations de privés <u>Montant investi à ce jour</u> Investissement pas terminé	CHF 15'000.00 CHF 430'585.20 CHF 605'827.70 CHF 402'314.45 CHF 127'000.00 CHF 514'441.55 CHF 2'095'168.90 ./. CHF 979'329.00 ./. CHF 242'509.05 <u>CHF 873'330.85</u> Solde CHF 116'089.15

620.501.02	Aménagement trottoir de Romanens	CHF 400'000.00 Voté le 02.05.2017	Montant investi en 2017 Montant investi en 2018 <u>Montant investi à ce jour</u> Investissement pas terminé	CHF 8'704.80 CHF 284'144.65 <u>CHF 292'849.45</u> Solde CHF 107'150.55
750.501.00	Revitalisation de la Sionge	CHF 61'600.00 Voté le 05.02.2017	Montant investi en 2018 Investissement terminé	CHF 61'434.70

Alors que le budget de fonctionnement enregistre les dépenses et les produits relatifs à un seul exercice, les comptes d'investissements enregistrent des dépenses pouvant s'étaler sur plusieurs exercices. Les investissements étant faits sur plusieurs exercices comptables, vous trouverez ci-dessous la liste des montants investis en 2018.

- L'investissement « Réfection de la toiture de l'école de Maules » est terminé. Des coûts moins élevés que prévus expliquent la différence de CHF 16'914.60 par rapport au montant voté.
- L'investissement « Etude de revitalisation de la Sionge » est terminé. Le compte boucle avec un montant conforme au montant voté.

Une information encore plus détaillée vous sera fournie lors de l'assemblée communale. Les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan figurent sur le site internet www.sales.ch et sont à disposition au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, vice-Syndic

INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE 2019

COMPLÉMENT DE CRÉDIT AU PLAN QUINQUENNAL D'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES CHEMINS AGRICOLES

Lors de l'assemblée du 29 avril 2014, la population a voté un plan quinquennal d'entretien des routes et des chemins, admis et coordonné par le Service cantonal de l'Agriculture (SAgri) afin de bénéficier de subventions.

Nous arrivons actuellement au terme de ce projet. La dernière étape prévoit la réfection du tronçon « Sâles – Romanens (tronçon 10) ». Celle-ci a réservé quelques surprises : initialement le projet prévoyait la réfection d'un revêtement type tapis, pour un montant budgété de CHF 140'000.- Une subvention de Fr. 25.-/m est allouée à ces travaux.

Au moment de la réalisation et au vu de l'état de la chaussée, il s'avère que des travaux bien plus lourds que ceux initialement prévus doivent être entrepris afin d'assurer la durabilité du coffre complet de la route. En effet, avant de poser la couche finale, des travaux de stabilisation doivent être effectués. Selon le devis remis par le bureau d'ingénieur Sabert SA, ces travaux sont estimés à CHF 400'000.-.

Le Conseil communal vous propose donc de voter un crédit complémentaire de **CHF 300'000.-** afin de terminer le projet. Ce complément d'investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Plan de financement

Coût total de la réfection de la chaussée, rapport de l'ingénieur	CHF	400'000.00
./. solde du crédit d'investissement	CHF	100'000.00
Crédit supplémentaire demandé	CHF	<u>300'000.00</u>

Frais annuels occasionnés

Frais financiers (1%)	CHF	3'000.00
Amortissements (4%)	CHF	<u>12'000.00</u>
Total des frais annuels	CHF	15'000.00

ADHÉSION À L'ASSOCIATION ABVGN

La loi sur les eaux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités hydrographiques cohérentes permettant de gérer à la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.

Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil d'Etat a fixé la délimitation des bassins versants, qui compte désormais 15 bassins versants dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue.

A cette fin, les délégués de l'association d'épuration des eaux de la Glâne-Neirigue (AEGN) et de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS) ont décidé de se

constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes membres dont le territoire est situé dans le bassin versant « de la Glâne et de la Neirigue » sont : Autigny, Billens-Hennens, Chénens, Cottens, Gibloux, La Folliaz, Le Châtelard, Grangettes, Massonnens, Mézières, Romont, Sâles (Gruyère), Siviriez, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont.

L'association a pour buts, dans le périmètre du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue :

- L'élaboration et la mise à jour du plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1), le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification.

- D'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

Lors de l'assemblée constitutive du 7 février 2019, les délégués ont accepté à l'unanimité de créer la nouvelle association.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale les statuts de l'association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, en vue d'entériner l'adhésion de la commune à cette nouvelle association de communes.

Les statuts peuvent être consultés dans leur intégralité à l'administration communale et sur le site internet www.sales.ch.

Charles Bailat,
Conseiller communal

ECOLE : RÈGLEMENT SCOLAIRE COMMUNAL



La mise à jour du règlement scolaire communal fait partie des exigences de la Direction de l'Instruction publique, de la Culture et des Sports (DICS) à la suite de l'introduction de la nouvelle loi scolaire. Notre règlement scolaire communal a donc été entièrement retravaillé sur la base du règlement-type établi par la DICS.

Pour rappel, un règlement scolaire est lié à une commune et non à un cercle scolaire. Suite à la naissance du cercle scolaire Sâles-Vaulruz, les règlements scolaires communaux de Sâles et de Vaulruz sont donc nouveaux et strictement identiques, si ce n'est le nom de la commune qui change.

Ce règlement fixe principalement les responsabilités du Conseil communal dans la gestion de

l'école ainsi que le fonctionnement et la mise en place du Conseil intercommunal des parents. Le Conseil des parents est un organe purement consultatif et n'a, de ce fait, aucun pouvoir décisionnel.

L'organisation des transports scolaires gratuits y est précisée, notamment en ce qui concerne les horaires, le parcours, les haltes, le choix du transporteur, la surveillance et, bien évidemment, la sécurité des enfants.

Les horaires de classe, qui seront transmis ultérieurement aux parents d'élèves, seront établis en fonction de l'organisation des transports scolaires. Le règlement fixe également les jours de congé hebdomadaire. La répartition des jours d'alternance pour les classes du cycle 1 (1H à 4H) est faite par l'établissement scolaire et également transmise aux parents en temps voulu.

Pour rappel, la répartition des classes dans les différents locaux scolaires relève de l'établissement tout comme la répartition

des élèves lorsqu'il y a plusieurs classes pour un même degré d'enseignement. Ce point ne fait donc pas partie du règlement scolaire communal.

L'arrêt du Tribunal Fédéral de décembre 2018 prévoit la gratuité des fournitures, matériel scolaire et activités sportives, une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas des enfants lors de certaines activités scolaires. Cette contribution se monte au maximum à CHF 16.- par jour et par enfant.

Le règlement scolaire communal est consultable sur le site internet www.sales.ch sous la rubrique « téléchargements » puis « règlement scolaire provisoire ». Une version papier est également consultable à l'administration communale durant les horaires d'ouverture.

Caroline Favre,
Conseillère communale

CERCLE SCOLAIRE : CONSEIL DES PARENTS

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire (art. 31 LS) et son règlement d'exécution (art. 58 à 61 RLS), le Conseil communal, en collaboration avec la Responsable d'établissement, doit mettre en place un Conseil des parents, d'ici au 1^{er} août 2019.

Selon le nouveau règlement scolaire communal, le Conseil des parents sera composé de 10 membres dont 6 membres parents d'élèves (3 parents d'élèves domiciliés à Sâles et 3 parents d'élèves domiciliés à Vaulruz), de la Responsable d'établissement, d'un représentant du corps enseignant et des deux conseillers communaux en charge des écoles des communes de Sâles et de Vaulruz.

Pour faire partie de ce Conseil des parents, les personnes intéressées doivent obligatoirement avoir un ou plusieurs enfants scolarisés.

Les tâches suivantes sont dévolues au Conseil des parents :

- Echanger des informations et des propositions entre les parents sur l'établissement scolaire, la collaboration entre la commune, l'école et les parents, ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude.
- Défendre les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.
- Exécuter ou organiser des actions ou des tâches en lien avec la vie de l'établissement scolaire en coordination avec la direction de l'école et les communes.

Le Conseil des parents n'a aucune compétence décisionnelle. Il n'est que consultatif.

Les personnes qui souhaitent rejoindre ce Conseil des parents sont priées d'adresser une brève motivation par courriel à com-mune@sales.ch ou par courrier à Administration communale, Conseil des parents, Rte de la Rosaire 31, 1625 Sâles **jusqu'au 17 mai 2019**.

Le choix des parents se fera par le Conseil communal et tiendra compte des critères figurant sur le règlement scolaire (art. 9 al.3) consultable sur le site internet www.sales.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Caroline Favre, Conseillère communale en charge des écoles.

Le Conseil communal

KERMESSE

Les élèves de 8H organisent une kermesse. Vous y trouverez divers jeux, des boissons et des snacks !

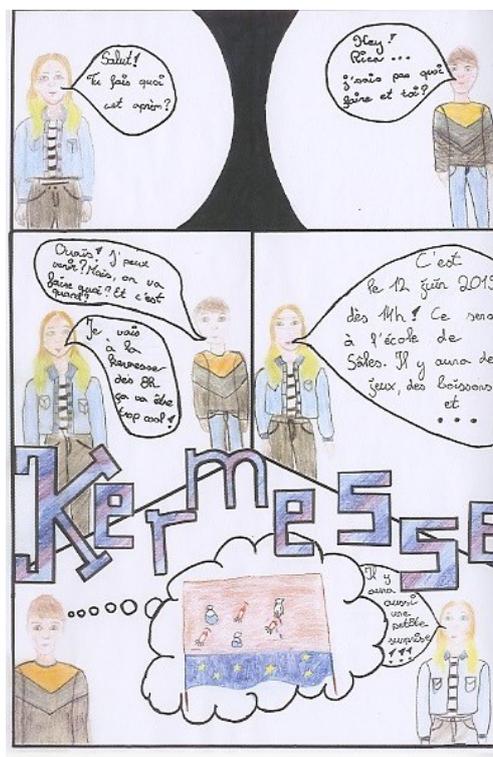
Et à la fin... une petite surprise vous attend...

Venez donc vous amuser avec nous !

Quand ? Le mercredi 12 juin 2019

Où ? A l'école de Sâles

A quelle heure ? De 14h à 18h



CONFÉRENCE PUBLIQUE LE 21 MAI À SÂLES



Rénover votre bâtiment

Oui, mais
comment ?

Séance d'information pour les propriétaires de bien(s) immobilier(s) au sujet du Programme Bâtiments Fribourg organisée par Energie-FR, en collaboration avec le Service de l'énergie et les communes du canton de Fribourg

INTERVENANTS

— ANDRÉ LEHMANN
EFFITEAM SÀRL
ROLF BOSCHUNG
CHUARD SA

Démarche pour
la rénovation

Quelles
subventions ?

Remplacement
d'un chauffage :
questions
essentielles

Apéro-
discussion :
échanges avec
les experts

MARDI 21 MAI 2019, 19H30
RESTAURANT DE LA COURONNE
RTE DE LA ROSAIRE 39, SÂLES

Entrée gratuite
Plus d'infos sur www.energie-fr.ch



Le Programme Bâtiments Fribourg

ÉTAT DE FRIBOURG
Service de l'énergie SAZ
Jent Str. 20, 3000 Fribourg

POMPIERS



L'action du téléthon organisée par le CSPI La Sionge le 8 décembre dernier a permis de dégager un bénéfice de CHF 2'000.-. Au niveau national, grâce à votre générosité la contribution 2018 se monte à CHF 2'123'525.-. Le CSPI La Sionge remercie toutes celles et ceux qui ont répondu à leur invitation.

JARDINS DISPONIBLES

Ancienne école
de Sâles
env. 55 m²



Route du
Rontet à Sâles
env. 16 m²



ANNONCES

Fermeture de l'administration communale : du lundi 22 juillet au vendredi 2 août inclus

Ramassage des ordures ménagères : jeudi 13 juin au lieu du mercredi 12 juin



VTT ET E-BIKE



La Confrérie du guidon, qui se compose de 25 membres exclusivement masculins, est une bande d'amis de toutes générations confondues, qui roule en VTT et en E-Bike pour le plaisir et la détente, tous les jeudis à partir de 19h00, et par n'importe quel temps. Le point de rencontre se fait au centre sportif La Lisière. Une sortie de deux ou trois jours est organisée en fin de saison.

La Confrérie fête ses 10 ans et prévoit de commander un équipement vestimentaire personnalisé.

Si vous êtes intéressés à rejoindre la Confrérie du guidon et bénéficier du nouvel équipement, merci de vous annoncer d'ici au 10 mai 2019, par téléphone ou SMS au 079 655 80 68.

Christian Savary

AGENDA 2019 DE L'INTERSOCIÉTÉ

Samedi 4 mai :	Spectacle Paire et fille de Jean Winiger, Association culturelle , salle la Lisière
Samedi 11 ou 25 mai :	Concert, organisé par le Choeur-mixte de Sâles, Eglise de Sâles
Mercredi 12 juin :	Concours des district des Jeunes tireurs, société de tir Sâles-Vaulruz, stand de tir
Mercredi 12 juin :	Kermesse, organisée par les élèves de 8H, à l'école de Sâles
Vendredi 14 juin :	Course à travers Sâles , organisée par le FSG de Sâles , centre sportif
Du 13 au 16 juin :	Tir Sanglier, société de tir Sâles-Vaulruz, au stand de tir
Samedi 15 juin :	Spectacle Les Z'elles et Fabio Curto, Association culturelle , salle la Lisière
Jeudi 20 juin :	Concert de la fanfare, Société de musique, salle de la Scierie
Dimanche 23 juin :	Loto des cadets, organisé par la Société de musique, au restaurant de la Couronne
Dimanche 30 juin :	Loto du Choeur-mixte, organisé par la société de chant, au restaurant de la Couronne
Dimanche 28 juillet :	Repas convivial, organisé par la jeunesse de Maules, au village
Mercredi 31 juillet :	Fête nationale, organisée par la jeunesse de Maules, au village
Samedi 31 août :	3ème festival l'Echo du Tunnel, à la menuiserie Oberson, aux croisées de Sâles
Du 6 au 8 septembre :	Tournoi de Uni-hokey, organisé par le UHC Sâles , centre sportif
Le 13 et 14 septembre :	Full Moon, organisée par la jeunesse de Sâles, centre sportif
Dim. 15 septembre :	Rallye du FC, organisé par le FC La Sionge , centre sportif
Samedi 5 octobre :	Tournoi de pétanque, organisé par le FC La Sionge , centre sportif
Dimanche 6 octobre :	Spectacle , Association culturelle , salle la Lisière
Le 9 et 10 novembre :	Spectacle , Association culturelle , salle la Lisière
Samedi 23 novembre :	Festival Rock on the Wood, salle de la Scierie
Du 6 au 8 décembre :	St-Nicolas, organisée par le FC La Sionge , dans les foyers
Samedi 7 décembre :	Téléthon, les pompiers, Vuadens et Vaulruz
Vendredi 13 décembre :	Vente de sapin de Noël dès 18h30, organisée par le camp de ski, salle la Lisière
Vendredi 13 décembre :	Concert de Noël du Choeur-mixte, organisé par le choeur-mixte de Sâles, Eglise
Samedi 14 décembre :	Concert de l'Avent, organisé par la fanfare de Sâles, salle la Lisière
Jeudi 26 décembre :	Loto de la musique, organisé par la société de musique, au restaurant de la Couronne
Dimanche 5 janvier :	Loto, organisé par le FSG de Sâles , au restaurant de la Couronne
Samedi 18 janvier :	Spectacle , Association culturelle , salle la Lisière
Le 28 et 29 février :	Last Winter Party, organisée par la Société de jeunesse de Maules, salle la Lisière
Le 6 et 7 mars :	Concert de la fanfare, organisé par la Société de musique de Sâles, salle la Lisière
Samedi 21 mars :	Spectacle , Association culturelle , salle la Lisière
Samedi 4 avril :	Coupe de printemps, organisée par le FSG de Sâles , centre sportif
Du 29 avril au 2 mai :	La jeunesse chante le 1er mai, Société de jeunesse de Sâles, dans les foyers
Du 29 avril au 2 mai :	La jeunesse chante le 1er mai, Société de jeunesse de Maules, dans les foyers
Samedi 16 mai :	Spectacle , Association culturelle , salle la Lisière

Retrouvez plus d'informations concernant les manifestations et les sociétés organisatrices sur le site www.sales.ch

PAGE OUVERTE À L'EXÉCUTIF COMMUNAL

« La critique est aisée, mais l'art est difficile »

C'est par cette locution proverbiale imaginée en 1732 déjà ! par Philippe Néricault, que nous aimerions clôturer ce journal communal.

De même, l'art de la gouvernance est difficile, puisqu'il s'agit de défendre l'intérêt général pouvant se trouver en contradiction avec l'intérêt personnel. Ce n'est qu'en ayant une vision globale que l'intérêt de l'ensemble peut être préservé.

La fonction de conseiller communal a bien évolué au fil des années... le respect s'est transformé en méfiance, puis en défiance...

Permettez-nous de revenir sur des éléments plus ou moins marquants vécus ces dernières années.

Nous avons prévu de faire une place de jeux à l'école de Sâles avec un terrain de sports en synthétique. Il est vrai que le projet était ambitieux. Il aurait permis de donner un bel outil aux enfants et à la jeunesse de notre commune. Il est vrai que le coût était élevé CHF 240'000.- mais il faut savoir que les normes de sécurité ne sont pas les mêmes pour une collectivité publique que pour un particulier. Le projet a été refusé risquant, selon ces détracteurs, de mettre fortement en péril les finances communales. Afin de ne pas supprimer purement et simplement la place de jeux, le conseil communal a présenté à sa population une nouvelle version pour une place de jeux au rabais d'un montant de CHF 70'000.-. La place de jeux est bientôt terminée, mais déjà de nombreuses critiques s'élèvent pour dire que c'est vraiment riquiqui.

Au niveau des constructions, nous constatons que la tendance est de faire le forcing sans mettre à l'enquête quand il s'agit de son propre projet, alors que lorsqu'il s'agit du projet de son voisin on devient nettement plus pointilleux

Un sujet également sensible est celui de la déchetterie. Le responsable de la déchetterie ne peut pas tout voir, au même titre que contrôler et amender tous les véhicules qui dépassent les limites de vitesse n'est pas possible. Normalement, l'employé qui assure le service de déchetterie devrait être un support pour les éventuelles questions, rendant attentif aux éventuelles erreurs. Dans les faits, certains utilisateurs prennent un malin plaisir à se débarrasser au plus vite des déchets. Le problème principal étant les encombrants. Par encombrant, il faut comprendre ce qui ne peut pas être mis dans un sac poubelle de 35 litres ! un vieux matelas, un divan, mais pas des pots de fleurs en plastique ou des flacons de lessive. En effet, la commune paie les déchets sur la base du tonnage envoyé à l'incinération. En cas de taxe au poids, il convient d'augmenter le tarif par kilo pour couvrir les frais de la déchetterie. Mais nous sommes dans un principe de taxe au sac. La taxe de base et les vignettes doivent donc couvrir les frais de déchetterie car ceux-ci ne peuvent pas être pris en charges par les impôts. Nous nous trouvons donc dans une situation compliquée, les charges dépendant du tonnage alors que les produits dépendent du volume. L'équilibre n'est plus assuré lorsque des déchets devant être mis dans les sacs poubelles et par là-même financés par les vignettes, se retrouvent dans les encombrants financés par les taxes ...

Plus récemment et suite à la séance d'information du 26 février destinée aux parents d'élèves, qui expliquait la fusion prochaine des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz, le conseil communal a reçu deux pétitions signées en tout par 296 personnes concernant le sujet, au combien sensible, des transports scolaires. Or elles sont intervenues avant toute prise de décision et avant même d'avoir les éléments pertinents permettant d'étudier les variantes possibles !

Nous nous réjouissons qu'autant de citoyens s'intéressent à la chose publique, ce qui est de bon augure pour la prochaine législature... Il sera piquant de constater, dans quelques années, que les mêmes personnes dont les enfants suivront un cursus en ville, verront peut-être la pérennité des dessertes des transports publics mise à mal.

La société évolue et devient de plus en plus individualiste. Les clubs sportifs et les sociétés locales peinent à trouver des membres susceptibles de s'engager ou de donner de leur temps. On paie, on consomme, on exige. A chacun de soupeser comment faire au mieux afin de conserver un cadre de vie bienveillant et serein.

Le Conseil communal